



MARFOR

RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Désignation du mélange : **MARFOR**
Code commercial : 721
Numéro d'enregistrement : Voir chapitre 3
Numéro UFI : PWY1-P026-1005-3JWS
Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange : Pas d'autres informations importantes disponibles.
Substance pure/mélange : Mélange
Concerne des nanoformes : Néant

1.2. Utilisations identifiées du mélange et utilisations déconseillées

Type de produit et emploi : Détergents de surface, Nettoyant dégraissant industriel
Utilisations déconseillées : Sans objet

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche technique

Raison sociale : SLPC (Société Lorraine de Production et Conception)
Adresse : Rue du Pré le Loup ZI Nord Talange Hauconcourt, 57280 Hauconcourt
Mail: contact@slpcfrance.com www.slpcfrance.com
Téléphone : 03 87 51 80 53

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA (INRS) : numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59 (24 heures sur 24 et 7 jours sur 7)

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1. Classification du mélange selon le règlement n°1272/2008/CE (CLP)

Skin Corr. 1A: H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

2.2. Éléments d'étiquetage

Selon le règlement n°1272/2008/CE (CLP) :



GHS05

SLPC (Société Lorraine de Production et Conception)

MARFOR

Adresse Rue du Pré le Loup ZI Nord Talange
Hauconcourt, 57280 Hauconcourt
Téléphone : +33 (0)387518053
Mail : contact@slpcfrance.com

Version n°2 du 31/03/2025

COMPOSANT DANGEREUX DETERMINANT POUR L'ETIQUETAGE

Potasse caustique

MENTION D'AVERTISSEMENT

Danger

MENTIONS DE DANGER

H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

CONSEILS DE PRUDENCE

Prévention

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P264 : Se laver soigneusement après manipulation.

P260 : Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

Intervention

P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher

P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P301 + P330 + P331 : EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

Elimination

P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

2.3. Autres dangers

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n°1907/2006.

Le mélange ne contient pas de « Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) » parmi celles publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 de REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table> en date du 17/04/2020.

Le mélange ne répond pas aux critères applicables à la substance PE conformément au titre de l'article 59§1 de REACH (SVHC) ou au titre des Règlements (UE) 2017/2100 ou 2018/605.

RUBRIQUE 3 : Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable.

3.2. Mélanges

• Composants dangereux :		
CAS : 68515-73-1 NLP : 500-220-1	Alkyl(C8-C10)poly glucoside	<3%
	Eye Dam. 1, H318	
CAS : 7320-34-5 EINECS : 230-785-7	Pyrophosphate de tétrapotassium	<15%
	Met. Corr. 1, H290 ; Skin Corr. 1A, H314 ; Acute Tox. 4, H302	

SLPC (Société Lorraine de Production et Conception)

MARFOR

Adresse Rue du Pré le Loup ZI Nord Talange
Hauconcourt, 57280 Hauconcourt
Téléphone : +33 (0)387518053
Mail : contact@slpcfrance.com

Version n°2 du 31/03/2025

CAS : 1310-58-3 EINECS : 215-181-3 Numéro index : 019-002-00-8 RETCS : TT 2102000	Potasse caustique	<10%
	Met. Corr. 1, H290 ; Skin Corr. 1A, H314 ; Acute Tox. 4, H302	
CAS : 111-76-2 EINECS : 203-905-0 Numéro index : 603-014-00-0 RTECS : KJ 8575000	Butylglycol	<5%
	Acute Tox. 4, H302 ; Acute tox. 4, H312 ; Acute Tox. 4, H332 ; Skin Irrit. 2, H315 ; Eye Irrit. 2, H319	

- Composants non dangereux : Les autres composants de ce mélange ne sont pas classés selon les critères CLP et/ou directive 67/548/CE ou sont présents dans des concentrations inférieures aux valeurs seuils. Les autres composants de ce mélange ne présentent pas de valeurs limites d'exposition professionnelle.
- SVHC : Néant
- Nanoformes : Néant
- Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents/ Etiquetage du contenu : Agents de surface anionique ; <5%

Pour le texte complet des mentions de danger H mentionnées dans ce chapitre, voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4 : Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Contacter le personnel secouriste et le service Hygiène Sécurité Environnement. LA RAPIDITE EST ESSENTIELLE.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau. Un traitement médical immédiat est nécessaire car des brûlures non traitées provoquent des plaies difficilement guérissables. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin. Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

En cas de contact avec les yeux

Rincer les yeux, pendant 15 minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un ophtalmologiste. Vérifier que la victime ne porte pas de verres de contact, les retirer.

En cas d'ingestion

Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir. Ne pas faire vomir sauf indication contraire du corps médical. Demander immédiatement conseil à un médecin.

En cas d'inhalation

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable. Demander immédiatement conseil à un médecin. Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques : Risque de perforation gastrique. Lors d'un contact prolongé : risque de brûlures.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de traitement spécifique requis

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

5.2. Moyens d'extinction inappropriés

Un jet d'eau à grand débit peut propager le feu.

5.3. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone.

5.4. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant. Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie. Porter un vêtement de protection totale. Porter des gants et des lunettes de sécurité. Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées. Eviter le contact avec la peau et les yeux. NE PAS TOUCHER, ni marcher dans le produit répandu.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

· Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant, liant universel, sciure). Utiliser un neutralisant. Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13. Assurer une aération suffisante. Le nettoyage à grandes eaux de quantité importante en direction des égouts n'est pas autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de manipulation et stockage (rubrique 7), de contrôle de l'exposition/protection individuelle (rubrique 8) et aux considérations relatives à l'élimination (rubrique 13).

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Veiller à une bonne ventilation/ aspiration du poste de travail. Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution. Porter les équipements de protection requis avant toute manipulation (voir chapitre 8). Reporter l'étiquetage d'origine sur tous les récipients utilisés pour un prélèvement. Prévoir des douches et fontaines oculaires sur les lieux d'utilisation.
- Les équipements appropriés pour faire face aux incendies, les déversements et les fuites doivent être facilement accessibles. Le produit n'est pas inflammable.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Stockage : Ne conserver que dans le fût d'origine.
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/ le produit. N'utiliser que des matériaux résistants aux acides forts, prévoir un cuve de rétention.
- Indications concernant le stockage en commun : Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.
- Autres indications sur les conditions de stockage : Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Sans objet.

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

- Composants présentant des valeurs-seuil à **surveiller par poste de travail** :
Les autres substances ne présentent pas de valeurs limites d'exposition professionnelle.

1310-58-3 Potasse caustique	
VME (France)	Valeur momentané : 2mg/m ³
REL (USA)	Valeur plafond : 2mg/m ³
TLV (USA)	Valeur plafond : 2mg/m ³
111-76-2 Butylglycol	
VME (France)	Valeur momentané : 246mg/m ³ , 50ppm Valeur à long terme : 49mg/m ³ , 10ppm Risque de pénétration percutanée
PEL (USA)	Valeur à long terme : 240mg/m ³ , 50ppm Skin
REL (USA)	Valeur à long terme : 24mg/m ³ , 5ppm Skin
TLV (USA)	Valeur à long terme : 97mg/m ³ , 20ppm BEI
AGW (Allemagne)	Valeur à long terme : 49mg/m ³ , 10ppm 4(II) ; H, Y, AGS

- DNEL

68515-73-1 Alkyl(C8-C10)poly glucoside	
DNEL	(CONSOMMATEURS) (systémiques) Cutané-Long terme : 357000 mg/kg bw/jour Inhalation-Long terme : 124 mg/m ³ Orale-Long terme : 35.7 mg/kg bw/jour (TRAVAILLEURS) (systémique) Cutané-Long terme : 595000 mg/kg bw/jour Inhalation-Long terme : 420 mg/m ³

- PNEC

SLPC (Société Lorraine de Production et Conception)

MARFOR

Adresse Rue du Pré le Loup ZI Nord Talange
Hauconcourt, 57280 Hauconcourt
Téléphone : +33 (0)387518053
Mail : contact@slpcfrance.com

Version n°2 du 31/03/2025

68515-73-1 Alkyl(C8-C10)poly glucoside	
PNEC	(-) Eau douce : 0.1 mg/L Marin : 0.01 mg/L Sédiment eau douce : 0.487 mg/kg Sédiment eau de mer : 0.048 mg/kg

- Composants présentant des valeurs limites biologiques :

111-76-2 BUTYLGLYCOL	
BEI (USA)	200mg/g créatinine Medium : urine Time : end of shift Parameter : Butoxyacetic acid with hydrolysis
BGW (Allemagne)	100mg/l Untersuchungsmaterial :urin Probennahmezeitpunkt : bei Langzeitexposition : Nach mehreren vorangegangenen Schichten Parameter : Butoxyessigsäure
	200mg/l Untersuchungsmaterial :urin Probennahmezeitpunkt : bei Langzeitexposition : Nach mehreren vorangegangenen Schichten Parameter : Butoxyessigsäure (nach Hydrolyse)

- Remarques supplémentaires : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration

8.2. Contrôles de l'exposition

Les mesures de contrôle appropriées pour un lieu de travail particulier dépendent de la façon dont le produit est utilisé et du potentiel d'exposition. Si les contrôles techniques et les modes opératoires ne sont pas efficaces, dans la prévention ou le contrôle de l'exposition, les équipements de protections individuels, qui donnent des résultats satisfaisants, doivent être utilisés.

-Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques. Tenir à l'écart des produits alimentaire, des boissons et de la nourriture pour animaux. Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols. Eviter tout contact avec les yeux et la peau. Favoriser la mise en place de mesure de protection collectives par rapport aux mesures de protection individuelle.

- Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

- Protection des mains



Gants de protection en nitrile. Norme EN374. Se référer aux informations sur les résistances chimiques de chaque gant et mener un essai préalable pour déterminer si le gant est adapté aux conditions d'utilisations réelles. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation. Le choix des gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- Protection du corps

Vêtements de travail protecteurs

- Protection respiratoire

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante. En cas de risque d'exposition au-delà des valeurs moyennes d'exposition, port obligatoire d'un équipement individuel de protection respiratoire. Utiliser des appareils conformes à une norme approuvée.

Filtre recommandé pour une utilisation momentanée : Filtre combiné adéquat par exemple ABEK-P2. Les filtres ont une durée d'utilisation limitée.

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: Liquide ambré
Odeur	: Caractéristique
Seuil olfactif	: Non disponible
pH	: 14 (à 20°C) (à l'état pur)
Point de fusion/point de congélation	: Non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: 100°C
Point d'éclair	: Non applicable
Taux d'évaporation	: Non disponible
Inflammabilité	: Non applicable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	: Non disponible
Pression de vapeur	: Non déterminé
Densité à 20°C	: 1.2 g/cm ³
Densité relative	: Non disponible
Solubilité	: Soluble dans l'eau
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Non disponible
Température d'auto-inflammabilité	: Le produit ne s'enflamme pas spontanément
Température de décomposition	: Non disponible
Viscosité (à 20°C)	: Non disponible
Propriétés explosives	: Non disponible
Propriétés comburantes	: Non disponible

9.2. Autres informations

Tension superficielle	Non disponible
-----------------------	----------------

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

SLPC (Société Lorraine de Production et Conception)

MARFOR

Adresse Rue du Pré le Loup ZI Nord Talange
Hauconcourt, 57280 Hauconcourt
Téléphone : +33 (0)387518053
Mail : contact@slpcfrance.com

Version n°2 du 31/03/2025

Aucune réactivité n'est attendue dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage, de manipulation et d'utilisation

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

En conditions normales, pas de réactions dangereuses particulières.

10.4. Conditions à éviter

Pas d'autre information importantes disponible.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n°1272/2008

-Toxicité aiguë :

• Valeurs LD :LC50 déterminantes pour la classification		
7320-34-5 Pyrophosphate de tétrapotassium		
Oral	LD50	>2000 mg/kg (mus)
1310-58-3 Potasse caustique		
Oral	LD50	365 mg/kg (rat)
111-76-2 Butylglycol		
Oral	LD50	2400 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>400-2000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50	>2-20, 4h mg/m ³ (rat)
68515-73-1 Alkyl(C8-C10)poly glucoside		
Oral	LD50	>2000 mg/kg (rat) (OCDE 423)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (rat) (OCDE 401)

- Par voie orale : Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
- Par voie cutanée : Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
- Par inhalation : Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis

-Effet primaire d'irritation :

- Corrosion cutanée / Irritation cutanée : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- Lésion oculaire graves / Irritation oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.

-Sensibilisation

- Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Donnée non disponible

-Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) :

- Après une exposition répétée : Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
- Après une exposition unique : Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis

-Toxicité par aspiration :

Pas d'effet.

-Effet CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction) :

- Cancérogénicité : Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
- Mutagénicité sur les cellules germinales : Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis
- Toxique pour la reproduction : Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis

11.2. Informations sur les autres dangers

Néant

SLPC (Société Lorraine de Production et Conception)

MARFOR

Adresse Rue du Pré le Loup ZI Nord Talange
Hauconcourt, 57280 Hauconcourt
Téléphone : +33 (0)387518053
Mail : contact@slpcfrance.com

Version n°2 du 31/03/2025

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

• Toxicité aiguë	
111-76-2 Butylglycol	
CE50 (écologique)	>100 mg/L mg/L (algues) >100 mg/L, 24h mg/L (daphnies) Daphnia magna
LC50 (écologique)	>100 mg/L, 96h mg/L (poissons) Lepomis macrochirus
68515-73-1 Alkyl(C8-C10)poly glucoside	
CE50 (écologique)	>100 mg/L (DAPHNIES) (OCDE 202)
LC50 (écologique)	100-126 mg/L (POISSONS) (OCDE 203)

12.2. Persistance et dégradabilité

111-76-2 Butylglycol	
Biodégradabilité	> 70% (-) (OCDE 301 E)
68515-73-1 Alkyl(C8-C10)poly glucoside	
Biodégradabilité	100% (-) (OCDE 301 E) Facilement biodégradable

Les agents de surface présents dans ce mélange respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n°648/2004 sur les détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront tenues à disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

68515-73-1 Alkyl(C8-C10)poly glucoside	
Log Pow	<1.77 (-)

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'information complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune substance n'est pas PBT/vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Non concerné.

12.7. Autres effets néfastes

Non concerné.

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

SLPC (Société Lorraine de Production et Conception)

MARFOR

Adresse Rue du Pré le Loup ZI Nord Talange
Hauconcourt, 57280 Hauconcourt
Téléphone : +33 (0)387518053
Mail : contact@slpcfrance.com

Version n°2 du 31/03/2025



-Recommandation : Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Pour la manipulation des déchets, prendre les précautions définies aux chapitre 7 et 8.

Réutilisation ou recyclage lorsque c'est possible, sinon incinération selon les méthodes recommandées d'élimination.

13.2. Emballages non nettoyés :

-Recommandation : Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

Les emballages vides peuvent contenir des résidus dangereux.

Ne pas traiter l'emballage vide comme un déchets ménager.

Ne pas incinérer un emballage fermé.

-Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR - RID - IMDG - OACI/IATA).

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

UN 1719

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

- ADR : 1719 LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N. S. A. (HYDROXYDE DE POTASSIUM)
- IMDG, IATA : CAUSTIQUE ALKALI LIQUID, N. O. S., mixture

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 8



14.4. Groupe d'emballage

Groupe II

14.5. Dangers pour l'environnement

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

-Attention : Matière corrosives.

SLPC (Société Lorraine de Production et Conception)

MARFOR

Adresse Rue du Pré le Loup ZI Nord Talange
Hauconcourt, 57280 Hauconcourt
Téléphone : +33 (0)387518053
Mail : contact@slpcfrance.com

Version n°2 du 31/03/2025

-Indice Kemler : 80
 -No EMS : F-A, S-B
 -Indications complémentaires de transport :
 • ADR :
 • Quantités limitées (LQ) : 1L
 • Catégorie de transport : 2
 • Code de restriction en tunnels : E
 - « Règlements type » de l'ONU : UN1719, LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N. S. A. (HYDROXYDE DE POTASSIUM), 8, II

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent.

RUBRIQUE 15 : Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Etiquetage selon le règlement (CE) n°1272/2008 : Voir chapitre 2
- Indications sur les restrictions de travail : Respecter les réglementations nationales applicables (ICPE, Code du travail, Maladies professionnelles...)
- Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57 : Néant

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée

RUBRIQUE 16 : Autres informations

Ces informations ne dispensent pas l'utilisateur de contrôler le produit et n'engagent en aucun cas notre responsabilité quant à l'utilisation pour laquelle il le destine

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Pour la France, en cas d'intoxication, appelez le Centre Antipoison (de préférence de votre région) ou le SAMU (15).

Angers :	02 41 48 21 21	Bordeaux :	05 56 96 40 80
Lille :	0 825 812 822	Lyon :	04 72 11 69 11
Marseille :	04 91 75 25 25	Nancy :	03 83 32 36 36
Paris :	01 40 05 48 48	Rennes :	02 99 59 22 22
Strasbourg :	03 88 37 37 37	Toulouse :	05 61 77 74 47

-Texte intégrale des phrases R, S, H et P utilisées dans ce document :

- H290 : Peut-être corrosif pour les métaux.
- H302 : Nocif en cas d'ingestion.
- H312 : Nocif par contact cutané.
- H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H315 : Provoque une irritation cutanée.
- H318 : Provoque des lésions oculaires graves.
- H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 : Nocif par inhalation.

- R20/21/22 : Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
- R22 : Nocif en cas d'ingestion.

SLPC (Société Lorraine de Production et Conception)

MARFOR

Adresse Rue du Pré le Loup ZI Nord Talange
 Hauconcourt, 57280 Hauconcourt
 Téléphone : +33 (0)387518053
 Mail : contact@slpcfrance.com

Version n°2 du 31/03/2025

- R35 : Provoque de graves brûlures.
- R36 : Irritant pour les yeux
- R36/38 : Irritant pour les voies respiratoires.
- R41 : Risque de lésions oculaires graves

-Domaines d'application selon la directive 98/8/CE : Non concerné

-Acronymes et abréviations :

- ARD : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route.
- IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods
- DOT : US Departement of Transportation.
- IATA : International Air Transport Association
- GHS : Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals.
- EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances.
- ELINCS : European List of Notified Chemical Substances
- CAS : Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- DNEL : Derived No-Effect Level (REACH)
- PNEC : Predicted No-Effect Concentration (REACH)
- LC50 : Lethal concentration, 50 percent
- LD50 : Lethal dose, 50 percent

Version N°2 de la fiche de données de sécurité (31/02/2021)

Cette fiche de données de sécurité a été réalisée conformément au règlement (CE) n°1907/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).